

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

-----  
COMpte-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 7 avril 2016 à 20H30 sur convocation du 01 avril 2016  
-----

**PRÉSENTS** : M. *BASCLE Didier*, M. *CHAILLOU Michel*, M. *DESRENTES Ludovic*, Mme *GENAUD Amandine*, M. *GOUINAUD Serge*, Mme *LOIZEAU Patricia*, M. *MARIE Jean-Michel*, Mme *NEAU Mireille*, M. *NICOLEAU Benjamin*, Mme *PERROGON Viviane*, Mme *ROUX Sylvie*, M. *VINET Emmanuel*, M. *VOTAT Michel*

**ABSENTS** : Mme *BONNIN Isabelle* a donné pouvoir à Mme *Sylvie ROUX*, Mme *SEYNAT Sonia* a donné pouvoir à M *Ludovic DESRENTES*

M. Jean Michel MARIE a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

**DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Jacques CORNET, du conseil municipal, en raison de son déménagement hors de la commune à compter du 18 mars 2016.

Il précise qu'il a transmis le courrier à la sous préfecture pour en informer Madame la Sous Préfète.

L'article L.270 du code électoral dit que, dans les communes de plus de 1000 habitants, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

M Emmanuel VINET est intégré au conseil municipal

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Compte de gestion 2015 est adopté à l'unanimité

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015**

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire, considérant que, pour ce faire, Monsieur le Maire doit quitter la séance ;

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence du doyen des conseillers, Monsieur Michel VOTAT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Maire de Saint Hilaire de Villefranche, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'écritures avec le compte administratif,

après en avoir délibéré, Vote le Compte Administratif de l'exercice 2015, à l'unanimité et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	862 909,84
	Réalisé :	693 714,64
	Reste à réaliser :	38 903,49
Recettes	Prévus :	862 909,84
	Réalisé :	551 119,14
	Reste à réaliser :	133 617,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	1 381 967,48
	Réalisé :	944 989,72
Recettes	Prévus :	1 381 967,48
	Réalisé :	1 505 122,22
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
	Investissement :	-142 595,50
	Fonctionnement :	560 132,50
	Résultat global :	417 537,00

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	<b>47 881,99</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	<b>512 250,51</b>

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés l'année précédente.

Considérant que la Communauté de Communes va augmenter ses taux d'imposition et que les valeurs locatives augmentent, ce qui va déjà faire augmenter les impôts des habitants, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier ces taux pour l'année 2016.

Compte tenu de ces éléments, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer les taux d'imposition pour 2016 comme indiqué ci-dessous :
  - Taxe d'habitation = 12,80 %
  - Foncier bâti = 21,24 %
  - Foncier non bâti = 51,01 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État.

- Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2016**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Prévisionnel de l'exercice 2016 :

<u>Investissement</u>	<b>775 797,34 €</b>
<u>Fonctionnement</u>	<b>1 540 528,51 €</b>

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER**

Monsieur le Maire indique que le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 10 avril 2015.

### **CESSION FONCIERE POUR POSTE DE REFOULEMENT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la demande de régularisation foncière présentée par le Syndicat des eaux. il s'agit de transférer la propriété d'une parcelle de terrain a coté de l'ancienne station épuration, c'est la régularisation d'une situation existante.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la cession gratuite, par la Commune, au Syndicat des eaux, de partie de la parcelle cadastrée section AB n° 203 pour environ 150 m<sup>2</sup>,
- **DECIDE** la création d'une servitude de passage d'une largeur d'environ dix mètres conformément au plan joint,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant

### **ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Centre de gestion et explique que le contrat en cours se termine au 31/12/2016. Il expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; et que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, les travaux de mise aux normes 2016 porteront sur le bâtiment de la Poste et les sanitaires de la salle polyvalente. Il explique que les services de la communauté de communes nous assistent dans la mise en œuvre de ces travaux.

Il rappelle également l'extension du centre de première intervention en cours.

Monsieur le Maire propose de solliciter un maximum de subventions notamment au titre de la DETR, pour ces travaux 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à engager les travaux prévu dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé pour l'année 2016 et à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2016 et toute autre subvention qui pourrait être allouée pour ces travaux.
- **CHARGE** le Maire de solliciter toute aide financière possible pour la réalisation des travaux d'extension du Centre de Première Intervention, notamment le Fond Régional d'Intervention Locale (FRIL)

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Arrêt de bus endommagé, avenue de Saint Jean d'Angély. Il est prévu qu'il soit remplacé, c'est en cours.
- Mme Cathy GARNIER, fleuriste de Saint Hilaire, à qui la municipalité présente ses sincères condoléances, à fermé définitivement sa boutique. Ce local appartient à une société privée et pourrait intéresser un autre commerce...
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Electrification qui informe sur les futurs compteurs EDF "Linky". EDF va procéder au déploiement de ces compteurs entre 2015 et 2021. Un dossier d'information sera consultable en mairie.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 28 avril 2016 à 20h30. Un autre conseil aura lieu en mai, en journée, en présence d'élèves du collège Raymond BOUYER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

Le Maire,  
Didier BASCLE

